

NOM et PRENOM :

Catégorie :

FICHE EQUIPEMENT

N° casque :	
N° épaulières :	

Le club des Blizzards de Freyming-Merlebach prête l'équipement (casque et épaulière) dans la limite de ses stocks et contre paiement de 50€ plus la remise d'un chèque de caution de 400€ à l'ordre des Blizzards.

Cet équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison, **le club peut en exiger la restitution à tout moment**, en cas de non restitution le club est en droit d'encaisser le chèque de caution. Lors d'une absence prolongée de plus de 3 semaines (blessure, maladie) ou d'un d'arrêt définitif, le joueur est tenu de rapporter son équipement afin qu'il puisse servir à d'autre. A son retour son équipement, ou un autre équivalent, lui sera rendu.

L'équipement contribue à la protection du joueur, celui-ci est donc en charge de **son entretien** qui lui à été prêté par le club, notamment en terme de propreté : le casque doit être régulièrement lavé (à l'eau claire et au savon, pas de dissolvants, pas d'éponges récurrentes). Lorsque des pièces sont à changer, prévoir de venir suffisamment à l'avance avant l'entraînement afin d'effectuer les réparations. Aucun autocollant figurant sur le casque ne devra être enlevé d'aucune manière que se soit. Tout contrevenant pourra voir sa **caution encaissée à titre de dommage**. Aucun autocollant, autre que ceux éventuellement distribué par les entraîneurs, ne devra être apposé sur le casque.

Toute dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement entraînera l'encaissement **du chèque de caution**.

L'équipement devra être **rendu au plus tard le 30 juin 2018. Au delà de cette date, le chèque sera encaissé par le club sans préavis.**

Nom et Prénom :le...../...../.....
(Nom et prénom du responsable légal)

Signature :
(Précédé de la mention : « lu et approuvé »)

Agrafer le chèque de caution ici :